

10^e RALLYE REGIONAL PAYS D'OLLIERGUES

VERTOLAYE (63)

2021



9 ET 10 JUILLET

DÉPART VERTOLAYE 9h30 / ARRIVÉE VERTOLAYE 16h30



Jean-Christophe TACHON

Agent Général

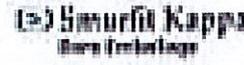
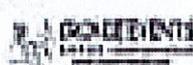
42, av. Emmanuel-Chabrier - 63600 AMBERT

Tél. 04 73 82 05 28

FFSAI



Garage Auto Service
AMBERT





10^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS D'OLLIERGUES

Coupe de France des rallyes coef 2
Challenge des rallyes de la Ligue d'Auvergne

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du permis d'organisation
Ouverture des engagements : Dès réception du permis d'organisation
Clôture des engagements : **lundi 28 juin 2021**
Parution du carnet d'itinéraire le **Samedi 3 juillet 2021**
Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 03 et dimanche 04 juillet 2021 de 9h00 à 17h00**
Vérifications des documents et des voitures : **Vendredi 09 juillet 2021 de 16h00 à 21h45 et le samedi 10 juillet 2021 de 7h15 à 8h30**
Heure de mise en place du parc de départ : 15 minutes après les vérifications techniques
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Vendredi 09 juillet 2021 à 20h30**
Publication des équipages admis au départ : **Samedi 10 juillet 2021 à 8 h 45**
Publication des heures et ordres de départ : **Samedi 10 juillet 2021 à 9h 00**
Départ de : **Samedi 10 juillet 2021 à 9 h30**
Arrivée à : **Samedi 10 juillet 2021 à partir 17h25**
Vérification finale : **Garage Peugeot à Vertolaye**
Publication des résultats du rallye : **Samedi 10 juillet 2021 30 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des coupes : **Samedi 10 juillet 2021 sur le podium à l'entrée en parc** salle des fêtes de Vertolaye. **Les chèques seront envoyés dans la semaine**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA LIVRADOIS FOREZ organise le 10^{ème} Rallye Régional du Pays d'Olliergues en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le visa de la FFSA délivré par la ligue N°63 en date du 19/01/2021

Comité d'Organisation

L'Association Sportive Automobile Livradois Forez organise les **09 et 10 juillet 2021** en qualité d'organisateur administratif et technique le 10^{ème} Rallye Régional du Pays d'Olliergues.

Président du comité d'organisation : Mr Thierry DUPECHER

Comité d'organisation tous les membres de l'ASA Livradois Forez

Secrétariat du Rallye, Adresse : BP 11 63600 Ambert

Téléphone : 04 73 82 61 78

Mèl : evelyne.eric.asalivradoisforez@orange.fr

Organisateur technique

Nom : ASA LIVRADOIS-FOREZ idem organisateur administratif
 Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales éditées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Qualité		Nom	Lic	ASA
Collège de commissaires sportifs	Président	Jean carl Annovazzi	8408	05/20
	Membre	Etienne Gardette	8272	16/10
	Membre	Michel Beaulaton	3816	16/13
Directeur de course	PC	Daniel Berthon	1621	05/20
Adjoint à la direction de course	Adj PC	Jean Luc Deshayes		
Adjoint à la direction de course	Adj PC	Louis René Verline	21427	16/14
Directeur de course délégué BBR		Catherine Deshayes	220855	05/20
Voiture damier				
Directeur de course délégué	ES 1	Pascal Magne	43098	16/14
Adjoint	ES1	Annie Mallet	48794	
Directeur de course délégué	ES2	Habouzit Marc	7145	16/10
Adjoint	ES2	Habouzit Christelle	128356	16/10
Médecin chef	Au PC	Christine Lespiaucq	46467	16/02
Relation avec les concurrents		Yvette Cecillon	11374	05/20
Commissaire technique	Responsable	Mathieu Maccollini	228892	16/12
Commissaire technique		André Boivin	3572	16/07
Commissaire technique		Gérard Jouvhomme	51582	16/10
Commissaire technique		Emeric Pascal	37568	16/06
Commissaire technique		Dominique Monnier	55260	16/06
Relation concurrent				
Responsable des commissaires		Joëlle Allemand	16382	16/06
Responsable vérifications administratif		Evelyne Vialatte	53143	16/06
Informatique et classement		Catherine Pastorek	15145	16/03
Voiture info		Ecurie Licorne		
Remise des prix		Evelyne Vialatte	53143	16/06
Responsable matériel et mise en place		Eric Mathevon	12403	16/06
		François Dalmas	25530	16/06

1.2P. ELIGIBILITE

Le 10ème Rallye Régional du Pays d'Olliergues compte pour :
 La coupe de France des rallyes coefficient 2
 Le challenge des rallyes de la ligue du sport automobile d'Auvergne
 Le challenge de l'ASA LIVRADOIS - FOREZ

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : **vendredi 09 juillet 2021 de 16 h 00 à 21 h30** et le **samedi 10 juillet 2021 de 7 h 15 à 8 h 15** Marius FERRIER à Vertolaye
 Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 09 juillet 2021 de 16 h 15 à 21 h 45** et le **samedi 10 juillet 2021 de 7 h 15 à 8 h 30** à : Garage Moulin à Vertolaye.
 Un temps de 15 min sera accordé entre les vérifications administratives et les vérifications techniques. Le même temps sera accordé entre les vérifications techniques et le parc fermé. Le parc fermé sera gardé pendant la nuit du samedi au dimanche.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Moulin à Vertolaye
 Adresse : Vertolaye

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€

INFORMATIONS POUR LES CONCURRENTS :

. Il est impératif de respecter le sens de circulation pour l'entrée et la sortie du parc d'assistance. Le non-respect de cette disposition entrainera des sanctions.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10ème Rallye Régional du Pays d'Olliergues doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 28 juin 2021**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € (x 2)
- 320 € pour les équipages 100 % ASA
- 330 € pour les équipages 50 % ASA

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre des départs

R5, R4 FIA, A7S, RGT/FRGT, GT10, A7K, A8, R4, R3, RC4A, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, RC5 R2J, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à Vertolaye.
parc d'assistance terrain stabilisé Vertolaye

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée

Le parc d'assistance est un terrain stabilisé aimablement mis à la disposition de l'organisation par la mairie de Vertolaye toutes manœuvres qui entraineraient la détérioration de ce terrain seront sanctionnées. Merci de votre compréhension

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays d'Olliergues représente un parcours de 94.650 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.05. Km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Les Fayes – La Marélie/ les Igonins 6,5 km à parcourir 3 fois

ES 2-4-6 La Fortiche – Cibertasse 6.85 km à parcourir 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu **le samedi 03 juillet et le dimanche 04 juillet 2021** de 9h00 à

17h00 les carnets d'itinéraires seront disponibles les jours de reconnaissances à la mairie de

Vertolaye ; Nombre de passage en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La répartition des prix se fera de la façon suivante

Groupes : 5 groupes

Classes : 24 classes

General	De 1 à 100	De 101 à 130
PREMIER	325	350
DEUXIEME	245	270
TROISIME	165	190
QUATRIEME		110

GRUPE X5	De 1 à 10	De 11 à 20	+ De 20
PREMIER	160	160	170
DEUXIEME		110	130
TROISIEME			90

CLASSES X	De 1 à 3	De 4 à 5	De 6 à 10	+ de10
-----------	----------	----------	-----------	--------

24				
PREMIER	170	320	340	340
DEUXIEME		160	170	170
TROISIEME			110	110
QUATRIEME				80

1 ère féminine 100€

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables

Trois commissaires de route présent à la remise des prix seront récompensés dont un commissaire stagiaire.

Remise des coupes : **Samedi 10 juillet 2021 à l'entrée en parc** salle des fêtes Vertolay. Les chèques seront envoyés dans la semaine